

# Un budget responsable, lucide et combatif

La Ville de Mont de Marsan fait face, comme toutes les autres collectivités, à un contexte inédit sur le plan financier. Le budget 2015, voté en décembre dernier, porte une politique volontariste mais réaliste, responsable. Un discours de vérité et un travail d'équipe entre entités publiques, privées, associatives et avec les citoyens.



## RÉAGIR ET SE BATTRE

L'équipe municipale assume sa responsabilité et continue son travail de gestion rigoureuse des deniers publics. L'équation est parfois complexe au moment où les administrés demandent toujours plus de services en cette période de difficultés souvent cumulées au sein des foyers. La Mairie entend se concentrer sur ses devoirs prioritaires vis-à-vis des usagers, en contenant le plus possible le niveau des impôts locaux et en ciblant les investissements sans accroître l'endettement. Des choix forts sont proposés pour 2015 comme le maintien de l'enveloppe des travaux dans les écoles, ou encore la stabilité des subventions aux associations. 2015 sera aussi une année de profondes mutations dans l'organisation des services. Les compétences scolaires, périscolaires, centres de loisirs et restauration municipale seront transférées au Marsan Agglomération pour maintenir sur le territoire des services publics de grande qualité (cf. page 5).

L'année 2015 restera comme celle d'un effondrement sans précédent des ressources des collectivités locales pour arriver à une baisse cumulée de 28 milliards d'euros jusqu'en 2017 et sans garantie que l'effort demandé n'augmente pas encore. Baisse des dotations et augmentation des dépenses obligatoires (réforme des rythmes scolaires, revalorisation de certaines catégories d'agents territoriaux...) conduisent toutes les collectivités, dont la Ville de Mont de Marsan dans une situation particulièrement difficile. Malgré le travail entrepris depuis 2008 pour repositionner l'agglomération et sa ville centre à sa juste place sur le territoire aquitain, Mont de Marsan souffre ainsi doublement du poids de son histoire et des choix du passé : faiblesse des bases et du potentiel fiscal, et développement économique délaissé durant des décennies.

**46,16 M€**  
pour le budget 2015,  
dont 38,03 en fonctionnement  
et 7,74 en investissement



## UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

Toutes les possibilités de mutualisation de services, d'optimisation des parcs de véhicules, d'entretien raisonné des espaces verts et jardins sont étudiées.

Les usagers, associations, écoles doivent également se responsabiliser sur les consommations de fluides (eau, chauffage, électricité...) dans les lieux municipaux mis à leur disposition. À ce titre, il est important de poursuivre les investissements sur nos bâtiments et équipements pour améliorer leurs performances énergétiques.

Les services et les élus poursuivent leur travail pour prévoir, anticiper, prioriser et planifier autant que possible. Avoir toujours pour objectifs d'améliorer ces services prioritaires, les moderniser et les faire progresser.

L'entité publique et les citoyens peuvent partager une vision réaliste mais ambitieuse pour faire évoluer la collectivité dans le bon sens et non uniquement pour subir les décisions prises au niveau national.

C'est par ce travail d'équipe que les services pourront continuer à être rendus.

**650 000€**

estimés de baisse des dotations  
de l'État pour 2015

## L'essentiel du budget 2015

### Le budget de fonctionnement, environ 38,4 M€

#### Recettes. À retenir...

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent passant de 37 522 707€ à 38 033 278€.

► **"Impôts et taxes"**: augmentation intégrant une hausse de 5 % de la part communale des trois taxes ménage. + environ 725 000€.

► **Fonds de péréquation** reversé par le Marsan Agglomération: augmentation (sous réserve d'éligibilité). L'enveloppe nationale augmente globalement de 35 %.

► **Dotations globales de financement** (principales dotations de l'État): forte baisse (10 %). - 649 427€ entre 2014 et 2015. Cette baisse est de plus de 900 000€ par rapport à l'année 2013, soit l'équivalent de 6.5 % de fiscalité.

► **Dotations de compensation de la taxe professionnelle**: diminution de 42 %.

#### Dépenses. À retenir...

► **Fluides**: augmentation contenue grâce à la mise en œuvre de mesures visant à diminuer les consommations.

► **Frais de personnel**: faible augmentation de 1 % malgré environ 400 000€ de nouvelles dépenses (revalorisations catégorie C et caisse de retraite...).

Ces hausses sont partiellement absorbées par la politique de ressources humaines (non-remplacement systématique des départs, poursuite de la rationalisation des heures supplémentaires, contrats aidés...)

► **Autres postes de dépenses**: maintien ou légère baisse grâce à la recherche d'économies permanente par les services. Exemples avec le parc véhicules, les frais de télécommunications et d'affranchissement...

► **Subventions**: très légère hausse de 1 % répartie sur les associations, le CCAS et les budgets annexes.

Cette légère hausse permet de maintenir le niveau des subventions versées aux associations sur la même base que celle de 2014.

► **Maintien des principaux événements sportifs, culturels et associatifs**: Mounride, Arte Flamenco, festivités de Noël, Madeleine et le retour de Moun do Brasil et Art et Courage.

► **Continuité de la politique culturelle** pour le spectacle vivant. Travail de développement du Musée Despiau-Wlérick. Renouvellement et ajustement du soutien porté à l'école de musique du Conservatoire.

### Le budget d'investissement, environ 7,7 M€

#### Quelques clés

► **Écoles et la petite enfance**. Maintien de l'enveloppe à plus de 2M€. 46 % du budget total d'investissement: nouvelle école Saint-Médard, suite de l'informatisation des écoles, développement de micro-crèches, entretien des bâtiments et équipements.

► **Vie de la cité**. Augmentation de l'enveloppe de 200 000€ à près d'1,5 M€.

- Maintien d'une enveloppe pour la poursuite des aménagements proposés par les Conseils de quartier.

- Poursuite du travail d'entretien et de remise à niveaux des bâtiments et équipements communaux, poursuite de l'aménagement des espaces verts.

- Poursuite de l'important travail de rénovation sur la voirie en collaboration avec le Marsan Agglomération. Le programme 2015: avenue Couilleau et enfouissement des réseaux avenue du Marsan, de Buralgat et rue Loubes.

- Développement pour le sport pour tous et sport santé: parcours sportif à Nahuques, rénovations des toitures de Codibois et des locaux de l'athlétisme au stade Guy Boniface.

► **Développement de la cité**. Enveloppe d'1M€ pour poursuivre la redynamisation du centre-ville

- Poursuite de l'opération de renouvellement des façades et de la OPAH-RU en lien avec le Marsan Agglomération.

- Procédure de délégation de service public pour le réaménagement des Halles pour un retour vers une halle alimentaire.

- Poursuite des opérations d'encouragement à la création de locomotives commerciales en centre-ville autour des Nouvelles Galeries et du multiplexe de cinéma.

- Travaux complémentaires sur les berges avec l'aménagement des cales descendant de la rue du Maréchal Bosquet et d'une passe à poissons-canoës.

- Première étape d'un vaste projet de réaménagement du quartier Sadi-Carnot avec la réhabilitation de l'avenue éponyme pour cette année.

**46%**

du budget d'investissement consacrés  
aux écoles et à la petite enfance



# "C'est en ces périodes difficiles que naissent les bonnes idées !"



**Charles Dayot, adjoint au Maire délégué aux Finances répond aux questions de M2M autour du travail, des contraintes et perspectives budgétaires. Entre réalisme, responsabilité et optimisme.**

**Quelles sont les principales règles auxquelles sont soumises les collectivités territoriales (donc les mairies) en matière financière et budgétaire ?**

Pour se donner une idée globale, rappelons que l'addition du budget principal de la Ville, ceux des régies et autres budgets annexes représentent près de 70 millions d'euros avec presque 800 employés (dont le CCAS). C'est d'abord un principe de transparence qui guide l'ensemble de ces règles et la loi fixe quelques grands principes que toute collectivité doit respecter.

*"Chaque dépense doit être plus que jamais pesée et s'appuyer sur un réel besoin après avoir réfléchi à toute autre alternative"*

**6,5%**  
de pertes de recettes fiscales et de nombreuses dépenses obligatoires supplémentaires, mais seulement 5 % de hausse demandée aux contribuables

Si une seule idée est à retenir, c'est la notion d'équilibre budgétaire qui, contrairement à l'État qui lui s'endette pour payer ses fonctionnaires, oblige les communes à équilibrer leurs comptes et éviter du déficit budgétaire. La Ville ne peut emprunter que pour investir et non pour son fonctionnement.

**Quels sont les moyens de contrôle par des organismes extérieurs ?**

En matière de finances publiques, il existe trois types de contrôle externe réglementaire : le contrôle de légalité (en lien avec la préfecture), la séparation de l'ordonnateur et du comptable (le comptable du Trésor effectue les règlements), le contrôle de gestion de la Chambre régionale des Comptes (CRC). Pour Mont de Marsan, la CRC a procédé à l'examen de la gestion de 2005 à 2008. Le dernier rapport comportait des remarques, des préconisations voire des injonctions dans plusieurs domaines. Ce qui nous a conduit à prendre des mesures correctrices.

**Et quel est le fonctionnement actuel en interne ?**

Le premier contrôle en interne est celui de la confiance dans la gestion par les services municipaux. Mais une Ville ne peut s'arrêter là. D'ailleurs le monde de l'entreprise nous fournit quelques bonnes recettes dans ce domaine. Plus que jamais nous devons anticiper, prévoir plusieurs hypothèses, planifier, contrôler tout en responsabilisant les gestionnaires dans les services. La tâche est complexe avec l'absence de cap fixé par le gouvernement. Chaque dépense doit être plus que jamais pesée et s'appuyer sur un réel besoin après avoir réfléchi à toute autre alternative. La réalisation du budget au quotidien implique un marquage serré par les agents et les élus référents, et visée par l'adjoint en charges des finances. À moyen terme, nous allons réduire l'usage du papier et les délais de traitement en matière de gestion financière. Moins de photocopies, moins de transmission de factures au

percepteur, moins de délais et plus de réactivité des services. Nos fournisseurs ont plus que jamais, en ces périodes où les trésoreries d'entreprises se tendent, besoin d'être réglés rapidement.

**De nouveaux moyens de contrôle de gestion sont-ils développés au sein de la mairie ?**

Une cellule de contrôle de gestion est opérationnelle depuis le début de l'année. Une première phase de diagnostic est en cours. Ce "changement de logiciel", évoqué par Madame le Maire dans le fonctionnement et le périmètre de nos services est amorcé. Les réductions drastiques de dotation de l'État conduiront inévitablement les communes à se concentrer sur l'optimisation du fonctionnement, ce qui est déjà en cours ici depuis 2008. Les communes auront toutes à mener ces réflexions de fonds. Par ailleurs, une mission transverse à tous les services municipaux pour optimiser leur gestion et leur organisation est lancée avec les agents. Ici à Mont de Marsan, nous choisissons d'anticiper au lieu de subir. Réaliser des "économies de bout de chandelles" ne suffira pas. De vrais changements structurels du service à rendre à l'utilisateur sont à programmer.

**Quelles sont à ce jour les incertitudes et interrogations concernant le budget voté en décembre 2014 ?**

Le moins que l'on puisse dire c'est que nous manquons de visibilité sur les intentions de nos gouvernants actuels. Nous partageons l'idée que l'État doit réaliser des économies à tous les niveaux et que le bloc communal ne peut être exempté de cet effort. C'est la succession d'annonces qui nous empêche de planifier à moyen/long terme le fonctionnement et surtout l'investissement. Une première interrogation concerne la tournure que prend notre prêt structuré indexé sur la parité euro/franc suisse. 1500 acteurs publics (Collectivités et hôpitaux) sont concernés par ce scandale en matière de défaut de conseil de Dexia. Nous adhérons au collectif des communes très nombreuses touchées par ce problème et nous poursuivons avec notre avocat les poursuites pour obtenir justice. Le jugement commencera en juin 2015. Nous craignons également de nouvelles annonces en matière de baisse de dotation de l'État. 2 millions d'euros en moins en 2017. Nous avons voté en décembre (en respect de préconisations nationales)



*"Ne pas sombrer dans le pessimisme ambiant et tenter par tous les moyens de dégager ces marges de manœuvres pour préserver un minimum d'investissement"*

un budget primitif avec toutes ces incertitudes. Mais voter ce budget en décembre a l'avantage d'apporter de la lisibilité aux services concernant les crédits alloués à leurs missions.

**Existe-t-il des motifs de satisfaction et d'espoirs malgré ces incertitudes ?**

Bien évidemment c'est d'ailleurs le sens de ce budget 2015. Ne pas sombrer dans le pessimisme ambiant et tenter par tous les moyens de dégager des marges de manœuvres pour préserver l'investissement. Il faut les cibler pour permettre de créer de nouvelles recettes à moyen terme. Tel le travail pour l'attractivité du centre-ville avec la rénovation des espaces publics, l'aide à la création d'une locomotive culturelle et commerciale (complexe cinématographique) ou encore le soutien pour l'habitat. Mais aussi la poursuite de l'amélioration des nos équipements avec le groupe scolaire de Saint-Médard et la numérisation des écoles qui donne aux écoliers montois une vraie longueur d'avance. C'est aussi en ces périodes de restrictions que naissent les bonnes idées pour faire aussi bien voir mieux avec plus de contraintes. Car c'est bien là, le défi qui s'offre à nous. Toutes ces mesures sont indispensables et obligent à ne pas rester immobile. Elles n'empêcheront en rien de continuer d'avancer pour rendre les services prioritaires aux usagers.



►►► 3117 : le numéro spécifique d'assistance téléphonique de la SNCF si vous êtes victimes ou témoins de malaises, vols, actes de violence... Ce numéro vient en complément des numéros d'urgence classiques (15-17-18-112) et ne substitue pas à l'usage du signal d'alarme ►►► Pour aider les personnes diabétiques à être acteurs de leur santé et à mieux vivre avec cette maladie, l'Assurance Maladie propose le service sophia : ameli-sophia.fr / 0 811709709 ►►► Permanences gratuites sur rdv : avocats (1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredis du mois / 13h30-17h) - huissiers (1<sup>er</sup> mardi du mois / 11h-12h) - CCAS - 0558466440 ►►►